



## Rejoignez le SNORL ! Bulletin d'adhésion 2026

Inscription en ligne sur [snorl.org](http://snorl.org)

Je soussigné(e)  M.  Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

Adhère au SNORL

Adresse professionnelle

Code Postal

Ville

Tél Prof.

Tél mobile

E-mail personnel

@

Année de thèse

Année de qualification

Année d'installation

Mode d'exercice

Libéral exclusif  Hospitalier exclusif  Exercice mixte  Salarié non Hospitalier  interne (\*)

Secteur d'activité

Secteur 1

Secteur 2

OPTAM-CO

**Cotisation 2026 : 250 €**

- **1<sup>ère</sup> année d'adhésion 125 €**
- Retraité faible activité 125 €
- Gratuité pour les internes en dernière année et CCA

Réduction sur votre RCP (voir au dos)

Bulletin à nous retourner avec votre règlement ;  
Joindre une copie du diplôme d'ORL et de votre  
inscription à l'Ordre des médecins.

7, rue Ernest Cresson – 75014 Paris  
01.43.22.08.34  
[snorl@snorl.org](mailto:snorl@snorl.org)

Date \_\_\_\_\_

Signature

Cachet :

Le choix d'un assureur **Responsabilité Civile Professionnelle & Protection Juridique**



qui adapte les garanties à la pratique professionnelle.

La MACSF propose des niveaux de couverture et de tarification adaptés à chaque pratique des ORL en proposant un produit complet regroupant RCP et PJ (vie professionnelle & vie privée<sup>1</sup>) et 3 options pour une protection maximale.

**A titre d'exemple, tarification 2025 d'un ORL exerçant à titre libéral :**

- Responsabilité civile professionnelle – consultations : 485€ TTC/an
- Responsabilité civile professionnelle – chirurgie cervico faciale : 3905€ TTC/an
- Protection Juridique Vie Professionnelle et Vie Privée : 95€ TTC/an
- Contribution au Fonds de garantie des dommages corporels : 25€ TTC/an

**Les garanties complémentaires :**

- Pertes financières : 25€ TTC/an
- Pack M'LIB DUO avec l'assistance e-réputation et l'assistance psychologique : 2€ TTC/an

Pour toute nouvelle souscription RCP auprès de la MACSF, une **remise de 10%** est appliquée aux membres du SNORL sur les tarifs de référence RCP & PJ, hors fonds de garantie et hors garanties complémentaires.

*A noter que les tarifs indiqués sont uniquement valables la première année de souscription du contrat pour tout souscription prenant effet avant le 31/12/2024, sous réserve d'étude des antécédents assurantiels.*

**Comment changer d'assureur RCP ?**

Les experts MACSF sont à votre disposition pour vous aider à ajuster votre contrat et vous guider dans les démarches de résiliation. Pour les contacter :

» Ligne téléphonique dédiée aux adhérents du SNORL : **01 71 14 34 14**

✉ Envoyer un email à **rcp-experts@macsf.fr**

Attention, toute résiliation auprès de l'assureur actuel est soumise à des règles. Votre contrat se renouvelle sans doute par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance. Pour le résilier la demande doit intervenir au moins deux mois avant la date d'échéance annuelle<sup>2</sup>.

Plus d'information sur <https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/vie-professionnelle>

<sup>1</sup>hors litiges matrimoniaux

<sup>2</sup>L'assuré peut demander la résiliation par lettre ou tout autre support durable, par déclaration faite au siège social ou chez le représentant de l'assureur, par acte extrajudiciaire et enfin si l'assureur propose la conclusion de contrat par un mode de communication à distance, par le même mode de communication.